

PLAN POUR L'AGRICULTURE CREUSOISE

- ANNEE 2026 -

Entre les soussignés,

Le DEPARTEMENT DE LA CREUSE, représenté par la Présidente du Conseil départemental, Madame Valérie SIMONET, agissant en vertu d'une délibération de la Commission permanente du Conseil départemental du 04/07/2025 d'une part,

et,

La CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA CREUSE représentée par son Président, Monsieur Pascal LEROUSSEAU agissant en vertu de la décision prise lors de la session électorale du 21 février 2025 d'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

Préambule :

La Chambre d'Agriculture de la Creuse est chargée, en application des dispositions de l'article L. 511 -3 du Code rural, de définir les orientations agricoles départementales, de contribuer à l'animation et au développement des territoires ruraux. Elle œuvre en faveur de l'adaptation de l'agriculture aux attentes sociétales ainsi qu'aux exigences de modernisation des exploitations et de responsabilisation des exploitants. Les moyens déployés par la Chambre d'Agriculture pour mener à bien l'ensemble de ces missions reposent en partie sur le soutien de la collectivité nationale.

Le Département a conclu le 1er avril 2025 avec la Région Nouvelle-Aquitaine une convention telle que prévue à l'article 94 de la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République. Celle-ci fixe pour la durée du SRDEII (2024-2028), les modalités d'intervention du Département en matière de développement économique pour les secteurs agricole, agroalimentaire, alimentaire, sylvicole et piscicole.

Le Conseil départemental a ainsi décidé de concrétiser son soutien à la conduite de certaines missions de la Chambre d'Agriculture par la signature d'une convention pluriannuelle d'objectifs couvrant la période 2026-2028.

La présente convention annuelle décline, pour l'année 2026, les priorités définies conjointement par le Conseil départemental et la Chambre d'Agriculture, en cohérence avec la convention pluriannuelle 2026-2028.

Elle vise à soutenir des actions concrètes au service du maintien et du développement des exploitations agricoles, du renforcement de leur performance économique, de l'amélioration de leurs débouchés et de la capacité du territoire à produire, transformer et valoriser localement.

Article 1^{er} :

Pour l'année **2026**, l'intervention financière du Département visera à soutenir les actions de la Chambre d'Agriculture selon les 3 axes définis dans la convention cadre. Le détail de chaque action figure dans les fiches annexées à la présente convention.

Axe 1 : Développement territorial et accompagnement des agriculteurs

Action 1 – 1 : Animation de proximité en partenariat
Groupements de Développement Agricole – Maintien des lieux d'

Action 1 – 2 : Assurer un relais efficace entre les exploitants agricoles et les institutions départementales pour faire face aux difficultés sociales et économiques des exploitations. (Suivis Agridiff - Prêts d'Honneur - Maltraitance animale)

Action 1 – 3 : Accompagnement des agriculteurs allocataires du RSA

Axe 2 : Accompagnement dans les grandes transitions du territoire

Action 2 – 1 : Appui du secteur agricole dans la lutte contre les incendies

Action 2 – 2 : Mise en place d'un "Réfèrent Prédation"

Action 2 – 3 : Participation à l'étude du département sur l'apport hydrologique d'une zone humide sur une portion de cours d'eau

Axe 3 : Développement des productions agricoles, des débouchés et de l'autonomie alimentaire

Article 2 : Engagements du Département

Compte tenu des actions retenues et de la configuration du budget prévisionnel de chacune d'entre elles le montant accordé par le Département à la Chambre d'Agriculture pour l'année **2026** est fixé à **140 000 €**.

Les modalités de versement de l'article 3 de la convention pluriannuelle d'objectif le montant accordé s'appliquent.

Article 3 : Engagements de la Chambre d'Agriculture

La Chambre d'Agriculture s'engage, en retour, à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la réalisation des actions figurant à l'article 1^{er} et à respecter les obligations mentionnées dans la convention pluriannuelle d'objectif 2026-2028.

Article 4 : Durée de la Convention

La présente convention est conclue pour l'année 2026.

Article 5 : Modalités de suivi de la convention

Les services du Conseil départemental de la Creuse et de la Chambre d'Agriculture assureront une veille trimestrielle au cours de la période d'exécution de la présente convention afin de s'assurer des conditions de réalisation des actions et détecter au plus tôt, les éventuelles difficultés de mise en œuvre.

**La Présidente du Conseil
départemental,**

Fait à GUERET, le
**Le Président de la Chambre
d'Agriculture,**

Valérie SIMONET.

Pascal LEROUSSEAU.

AXE 1 : DEVELOPPEMENT TERRITORIAL ET ACCOMPAGNEMENT

ACTION 1 - 1 : Animation de proximité en partenariat avec le réseau des Groupements de Développement Agricole –Maintien des lieux d'accueil

Contexte

La présence de la Chambre d'Agriculture sur l'ensemble du territoire, en lien avec le réseau des Groupements de Développement Agricole (GDA), permet d'assurer un contact direct avec les exploitants et d'apporter des réponses rapides et adaptées à leurs besoins.

Ce maillage territorial constitue un levier essentiel pour accompagner les projets, favoriser les échanges entre agriculteurs, détecter les situations nécessitant un accompagnement et contribuer à l'animation économique locale.

Il permet également de renforcer l'efficacité des dispositifs portés par le Conseil départemental, en s'appuyant sur une présence de proximité et une connaissance fine des exploitations.

Objectif

L'objectif de cette action est de maintenir une présence de proximité permettant d'assurer l'accueil des agriculteurs, l'accès à l'information et au conseil, ainsi que l'orientation vers les dispositifs d'accompagnement mobilisables.

La présence de conseillers territoriaux de la Chambre d'Agriculture au sein des territoires permet d'assurer un accompagnement de proximité des exploitants et de faciliter l'accès aux dispositifs d'appui mobilisables.

Elle contribue à identifier les besoins des exploitations, à relayer les informations utiles et à orienter les agriculteurs vers les interlocuteurs et solutions adaptées à leur situation.

Cette organisation s'appuie notamment sur la tenue de permanences régulières dans les antennes territoriales, garantissant un contact direct et accessible avec les exploitants sur l'ensemble du département.

Les bénéfices avérés du maintien de ce lien de proximité sont ainsi aussi bien d'ordre technique, économique que social.

Réalisation

La Chambre d'Agriculture assure une permanence hebdomadaire dans chacune de ses antennes : LA SOUTERRAINE, BOURGANEUF, CHAMBON SUR VOUEIZE, BOUSSAC, AUBUSSON, AUZANCES, AHUN et GUERET.

Les Conseillers Territoriaux de la Chambre d'Agriculture réalisent un accueil de premier niveau qui se concrétise par un primo conseil, une orientation et/ou une proposition d'accompagnement technique, économique et social.

Coordinateur

Chambre d'Agriculture

Budget consacré à l'action

Envoyé en préfecture le 17/07/2026

Reçu en préfecture le 17/07/2026

Publié le



ID : 023-222309627-20260703-CD2026_0076-DE

Dépenses prévisionnelles de la Chambre d'Agriculture		Financement
Personnels Chambre d'Agriculture	53 721 €	Département de la Creuse : 35 000 € Chambre d'Agriculture : 18 721 €
TOTAL	53 721 €	53 721 €

Indicateurs de résultat :

Indicateurs de résultat	Objectifs
- Nombre de permanences réalisées dans les antennes de la Chambre d'Agriculture	290
- Nombre d'agriculteurs reçus lors des permanences	2 000

Modalité de versement de l'aide du Département :

L'aide du Département sera versée en une seule fois après accomplissement de la mission sur la base d'un décompte des interventions établi par le Président de la Chambre d'Agriculture, mentionnant les exploitations concernées, la nature des prestations réalisées.

ACTION 1 – 2 : Assurer un relais efficace entre les ex les institutions départementales pour faire face aux difficultés sociales et économiques des exploitations (Suivis Agridiff - Prêts d'Honneur - Maltraitance animale)

Contexte

L'accompagnement des exploitations agricoles confrontées à des difficultés, qu'elles soient économiques, techniques ou sociales, constitue un enjeu identifié à l'échelle du département.

Dans ce contexte, la capacité à repérer les situations et à proposer rapidement des réponses adaptées repose sur une organisation de proximité, associant les services du Conseil départemental et les antennes territoriales de la Chambre d'Agriculture.

Ce maillage permet d'assurer un suivi des exploitations, de faciliter la circulation de l'information entre acteurs et d'orienter les agriculteurs vers les dispositifs d'accompagnement mobilisables en fonction de leur situation.

Objectif

L'objectif est de repérer plus rapidement les exploitations en difficulté et de leur proposer un accompagnement adapté, mobilisant à la fois les compétences techniques, économiques et sociales.

Il s'agit également de renforcer la coordination entre les acteurs du département pour intervenir de manière plus efficace et plus précoce.

Actions

- Réalisation d'audits techniques, économiques et financiers dans le cadre du dispositif de soutien aux exploitations en situation fragile,
- Réalisation de suivis technico-économiques sur trois ans dans le cadre du dispositif de soutien aux exploitations en situation fragile,
- Expertise technico-économique de la Chambre d'Agriculture, à la demande des services du Département, sur des projets agricoles portés par des cotisants solidaires, bénéficiaires du revenu de solidarité active. Cette expertise pourra, le cas échéant, prendre la forme d'audits réalisés gratuitement dans les exploitations concernées,
- Repérage des élevages avec des risques de maltraitance animale (analyse des fichiers et remontées terrain.
Visite de ces élevages à risques avec accompagnement administratif et appui technique auprès du chef d'exploitation.
Accompagnement à la cessation d'activité afin d'apporter une garantie administrative pour la commercialisation des animaux
- Participation aux commissions départementales de maltraitance animale et aux cellules d'urgences en liens avec les services de l'Etat (DDETSPP, DDT), la MSA du Limousin et le GDS Creuse
- Animation du dispositif de prêts d'honneur porté par Initiative Creuse pour les installations hors cadre Dotation Jeune Agriculteur (DJA) dans le département et accompagnement des porteurs de projets

Coordinateurs

Conseil départemental - Cellule technique Agri-accompagnement

Partenaires

Département de la Creuse, Mutualité Sociale Agricole du Limousin, Région Nouvelle-Aquitaine, Direction départementale des Territoires, Syndicats agricoles, CER France Centre Limousin, Solidarité Paysans Limousin, Groupement de Défense Sanitaire Creuse.

Budget consacré à l'action

Dépenses prévisionnelles de la Chambre d'Agriculture		Financement
Frais générés par la réalisation de l'action	23 023 €	Département de la Creuse : 15 000 € Chambre d'Agriculture : 8 023 €
TOTAL	23 023 €	23 023 €

Indicateurs de résultat

Indicateurs de résultat	Objectifs
Nombre d'exploitations agricoles ayant bénéficié d'un audit et/ou d'un suivi technico-économique pluriannuel à la demande de la cellule de veille Animation du dispositif prêt d'honneur porté par Initiative Creuse et accompagnement des porteurs de projets Repérage et visite des élevages avec risques de maltraitance animale Participation aux commissions départementales et aux cellules d'urgence Maltraitance Animale	- 5 visites conseil - 2 audits d'exploitation - 3 nouveaux suivis technico-économiques - Accompagnement de 6 porteurs de projet d'installation non aidée - Accompagnement de 10 élevages - Participation à 5 réunions

Modalités de versement de l'aide du Département

L'aide du Département sera versée en une seule fois après accomplissement de la mission sur la base d'un décompte des interventions établi par le Président de la Chambre d'Agriculture, mentionnant les exploitations concernées, la nature des prestations réalisées, une évaluation de l'action pour chacune d'elles, le détail et le montant des frais engagés.

ACTION 1 – 3 : Accompagnement des agriculteurs al

Contexte

Dans le cadre de la préfiguration de France Travail, l'État a lancé un appel à manifestation d'intérêt relatif à l'accompagnement rénové ou renforcé des allocataires du RSA. La candidature de la Creuse a été retenue le 19 décembre 2022.

Le Département de la Creuse s'est engagé très tôt dans cette expérimentation nationale et a fait le choix d'un déploiement sur l'ensemble de son territoire, en intégrant les chefs d'exploitation agricole dans un dispositif coordonné et renforcé.

Dans ce cadre, un diagnostic et une feuille de route ont été co-construits avec l'État et Pôle emploi afin de proposer des parcours plus rapides, plus coordonnés et mieux adaptés aux situations rencontrées.

Le Conseil départemental a ainsi engagé une organisation rénovée reposant notamment sur :

- la réduction du délai entre l'ouverture du droit et le premier entretien, avec un objectif de passage de quatre mois à quinze jours ;
- la mise en place d'entretiens tripartites ;
- et la proposition d'un accompagnement renforcé et personnalisé, formalisé soit dans le cadre d'un Projet Personnalisé d'Accès à l'Emploi (PPAE) avec France Travail, soit dans le cadre d'un contrat d'engagement réciproque pour un suivi assuré par le Département.

La mise en œuvre de cette expérimentation prévoit l'inscription de 100 % des allocataires du RSA à France Travail. En Creuse, le choix a été fait que l'ensemble des allocataires chefs d'exploitation soient reçus en entretien tripartite avec France Travail et le Conseil départemental, avant d'être orientés vers un Conseiller en Insertion Socio-Professionnelle (CISP) chargé de l'élaboration du contrat d'engagement et de son suivi.

Dans ce cadre, le CISP peut mobiliser trois offres de service, selon la situation de l'exploitant :

- pour les publics confrontés à des difficultés technico-économiques, une orientation vers un conseiller territorial de la Chambre d'Agriculture afin de mettre en place un accompagnement visant à améliorer la situation de l'exploitation et à permettre à l'exploitant de disposer de ressources suffisantes sans avoir à solliciter le RSA ;
- pour les publics confrontés à des difficultés multifactorielles, une orientation vers la cellule Agri Accompagnement animée par la MSA ;
- pour les publics ne nécessitant pas d'accompagnement spécialisé, une orientation vers une assistante sociale de la MSA.

S'agissant des 15 heures d'activités, il est proposé de prendre en compte l'activité des chefs d'exploitation et de leur demander d'être pleinement acteurs de l'accompagnement qui leur est proposé, notamment avec l'appui du GDA.

Objectif

Le département compte actuellement 180 allocataires du RSA chefs d'exploitation agricole ou conjoints d'exploitants. Sur cette base, il est estimé qu'environ 60 agriculteurs pourraient bénéficier d'une orientation vers un CISP avec l'appui du conseiller territorial de la Chambre d'Agriculture.

L'objectif de l'action est de proposer à ces exploitants un accompagnement personnalisé et de proximité, permettant :

- d'identifier rapidement les difficultés technico-économiques rencontrées ;
- d'établir un diagnostic de la situation de l'exploitation ;
- de mettre en place un suivi dans la durée ;
- d'apporter des conseils technico-économiques adaptés ;
- et, lorsque cela est possible, de favoriser l'amélioration des revenus et une sortie du RSA.

Réalisation

Les allocataires du RSA ayant exprimé des difficultés technico-économiques lors de l'entretien tripartite avec le CISP et Pôle emploi seront orientés vers les antennes de la Chambre d'Agriculture pour être accompagnés.

Dans un premier temps, ils seront reçus à l'antenne dans le cadre d'un entretien associant le CISP et un conseiller agricole territorial.

À l'issue de cet entretien, une première visite d'une demi-journée sur l'exploitation sera organisée afin d'établir un premier diagnostic. Un document de synthèse de ce diagnostic sera remis à l'exploitant ainsi qu'au CISP.

Deux visites complémentaires d'une demi-journée seront ensuite programmées dans l'année afin d'assurer le suivi de l'exploitation. Ces visites permettront de réaliser des points d'étape réguliers, d'apporter des conseils technico-économiques et, si nécessaire, d'orienter l'exploitant vers des sessions de formation.

À l'issue de chaque visite, un compte rendu synthétique sera transmis à l'exploitant et au CISP afin de garantir la coordination entre les partenaires du dispositif et le suivi du parcours de l'allocataire.

Le volume d'intervention prévisionnel est de :

- 60 rendez-vous initiaux allocataire RSA – CISP – Conseiller agricole territorial par an ;
- 60 diagnostics d'exploitation par an ;
- 120 visites de suivi par an, soit deux visites par exploitation accompagnée.

Coordinateur

Chambre d'Agriculture

Autres Partenaires

Département de la Creuse, MSA, DDT, Groupement de Défense Sanitaire Creuse

Budget consacré à l'action

Dépenses prévisionnelles de la Chambre d'Agriculture		Financement
Frais générés par la réalisation de l'action	61 395 €	Département de la Creuse : 40 000 € Chambre d'Agriculture : 21 395 €
TOTAL	61 395 €	61 395 €

Indicateurs de résultat

Indicateurs de résultat	Objectifs
Nombre de rendez-vous initial Allocataire RSA – CISP – Conseiller agricole territorial et suivi administratif du dossier sur l'année (0,5 j)	60 rendez-vous par an à l'initiative du CISP
Nombre de diagnostics réalisés (0,5 j)	60 diagnostics par an
Nombre de visites de suivi réalisées (1 j)	2 visites par exploitation soit au total 120 visites par an

Modalités de versement de l'aide du Département

L'aide du Département sera versée en une seule fois après accomplissement de la mission sur la base d'un décompte des interventions établi par le Président de la Chambre d'Agriculture, mentionnant les exploitations concernées, la nature des prestations réalisées.

AXE 2 : ACCOMPAGNEMENT DES GRANDES TRANSITIONS D'UN TERRITOIRE

Les évolutions climatiques et les contraintes économiques conduisent les agriculteurs à adapter leurs pratiques et leur organisation.

Dans ce contexte, les actions mises en œuvre dans cet axe visent à apporter des réponses concrètes et opérationnelles aux besoins identifiés sur le terrain.

ACTION 2 - 1 : Appui du secteur agricole dans la lutte contre les incendies

CONTEXTE

Avec le changement climatique, le département de la Creuse a connu des étés particulièrement chauds et secs qui ont été marqués par une hausse significative d'incendies et de feux de végétation.

Ainsi, la Creuse a connu, en 2025, quatre fois plus de feux que les 18 dernières années et les pompiers de la Creuse ont donc été très sollicités durant l'été.

Dans la lutte contre ces incendies, ce sont le plus souvent les agriculteurs qui sont arrivés les premiers pour lutter contre les départs de feu avec leur matériels et qui ont également apporté un renfort précieux aux hommes du SDIS en apportant de l'eau qui était ensuite pompée par les camions de pompier.

OBJECTIF

Cette action vise à structurer l'organisation et la coordination entre les agriculteurs et les services de secours, afin d'améliorer l'efficacité des interventions en cas de départ de feu.

L'objet de cette action est d'améliorer et de systématiser la coordination entre les sapeurs-pompiers et les agriculteurs, et de renforcer la mobilisation des ressources agricoles dans la prévention et dans la lutte contre les incendies de forêts.

REALISATION

Etablir une convention entre le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) et toutes les Organisations Professionnelles Agricoles (OPA) du département pour mieux prévenir et protéger les hommes et les cultures.

Conception et diffusion d'une plaquette d'information ou d'un guide de bonnes pratiques à destination de tous les agriculteurs en amont pour leur permettre de :

- connaître et appliquer les bons gestes de prévention
- de mieux appréhender les incendies de récoltes et d'adopter les bons gestes dès le début de l'incendie
- promouvoir auprès de la profession agricole, l'intérêt du volontariat chez les sapeurs-pompiers

Etablir une convention entre La Préfecture, le SDIS et la Chambre d'Agriculture en matière de lutte contre les feux de forêts et d'espaces naturels.

Cette convention vise à préciser :

- les actions à mener dans la phase de préparation avant la saison des feux d'espaces naturels et de forêts
- les modalités d'engagement des moyens agricoles
- les conditions de prise en charge de l'intervention des agriculteurs

Etudier les possibilités d'adaptation de matériels agricoles pour qu'ils soient plus utiles en lutte contre les feux

La Chambre d'agriculture en partenariat avec le SDIS, se propose de recenser et d'étudier la faisabilité et les coûts des adaptations possibles sur les citernes à eau mobiles des agriculteurs (ajout d'embouts normalisés, compatibilité avec les tuyaux de pompiers, système de remplissage rapide, renforcement des pompes, etc...)

La Chambre d'agriculture établira également une liste de matériels plus adaptés pour créer des pare-feu.

AUTRES PARTENAIRES

La Préfecture de la Creuse, Le SDIS de la Creuse, les Organisations Professionnelles Agricoles du Département

BUDGET CONSACRE A L'ACTION

Dépenses prévisionnelles de la Chambre d'Agriculture		Financement
Frais générés par la réalisation de l'action	7 674 €	Département de la Creuse : 6 000 € Chambre d'Agriculture : 1 674 €
TOTAL	7 674 €	7 674 €

INDICATEURS DE RESULTATS

Indicateurs de résultats	Objectifs 2026
Convention SDIS – OPA pour mieux protéger les hommes et les cultures	1 convention pluriannuelle
Convention Préfecture - SDIS – Chambre d'agriculture en matière de lutte contre les incendies	1 convention cadre
Recensement des adaptations de matériels agricoles pour aider les sapeurs-pompiers dans la lutte contre les incendies.	Diffusion d'une note d'information technique

MODALITES DE VERSEMENT DE L'AIDE DU DEPARTEMENT

L'aide du Département sera versée en une seule fois après accomplissement de la mission sur la base d'un décompte des interventions établi par le Président de la Chambre d'Agriculture, précisant les secteurs géographiques concernés et le détail des accompagnements et communications réalisées.

ACTION 2 – 2 : Mise en place d'un "Réfèrent Prédation"

CONTEXTE

Depuis de nombreuses années, les prédateurs par les chiens errants ou divagants étaient les plus fréquentes sur le territoire de la Creuse. Les dégâts pouvaient être très importants car les chiens attaquent souvent par excitation ou instinct de poursuite, sans forcément consommer les animaux.

D'autres prédateurs comme, le renard, le blaireau, la martre, la fouine, les rapaces et les corvidés occasionnent également des pertes sur des petits animaux et des volailles. L'impact économique est généralement plus limité, mais il reste significatif pour certaines exploitations.

Récemment en Creuse, la prédation sur les troupeaux est devenue un sujet beaucoup plus important et plus médiatisé avec le retour progressif du loup qui a renforcé les inquiétudes. La prédation par le loup a de très fortes conséquences sur les plans économique, technique et psychologique pour les éleveurs. Elle concerne surtout les élevages ovins, mais aussi parfois les caprins et plus marginalement les jeunes bovins.

Le département de la Creuse a connu les premières prédateurs où la responsabilité du Loup n'a pas été écartée fin 2021. Malheureusement, sur l'automne 2025, les éleveurs sont sévèrement touchés avec une recrudescence des prédateurs.

Cette situation met en péril l'élevage et le pastoralisme en Creuse. Même si le statut du loup a évolué et si l'état a engagé le « Plan Loup 2024 – 2027 », les éleveurs ont besoin d'être soutenus et accompagnés que ce soit quand leurs troupeaux subissent une attaque ou pour la mise en œuvre de moyens de protection.

La prédation peut vite devenir un sujet clivant sur notre territoire, opposant différentes visions. Il s'agit donc de disposer de ressources pour faire dialoguer sur notre territoire, au cours de rencontres, les différents acteurs locaux. Ce dialogue est indispensable pour faire prendre conscience de l'importance de maintenir des troupeaux qui produisent, avec des éleveurs qui peuvent vivre de leur activité et qui donneront envie à des jeunes de s'installer en Creuse.

OBJECTIF

La chambre d'Agriculture de la Creuse désignera un référent PREDATION qui en relation avec l'administration et les collectivités territoriales, assurera un relai d'information et d'accompagnement des éleveurs. Il s'agit de s'inscrire dans le soutien des éleveurs dont les troupeaux ont été prédatés, dans le conseil pour la protection de troupeau et dans le dialogue avec les collectivités et les structures du territoire.

REALISATION

Plus précisément, les missions du référent consisteront :

- ✓ A inciter et à accompagner les éleveurs pour signaler à l'administration et à la Fédération des Chasseurs tous les dommages dus aux différentes prédateurs ;
- ✓ A alerter les éleveurs des communes limitrophes lors de chaque prédation par le loup confirmée par l'OFB. Un SMS d'appel à la vigilance sera envoyé aux éleveurs d'ovins, caprins et de bovins.
- ✓ A conseiller les éleveurs dans le choix des modes de protection et à les accompagner dans la constitution des dossiers de financements ;
- ✓ A être le relai de l'information de l'évolution de la réglementation et à proposer des formations sur des thématiques spécifiques (Chien de protection, ...)
- ✓ A coordonner des actions partenariales avec les OPA et contribuer à leur diffusion auprès des éleveurs (MSA,)
- ✓ A être source d'informations et à échanger avec les collectivités territoriales ou structures souhaitant se mobiliser sur la question de la prédation.

Les actions seront conduites sur l'ensemble du département, même si elles seront orientées de manière privilégiée sur les secteurs touchés par la prédation. Des actions pourront être menées en partenariat avec les départements limitrophes afin d'assurer la cohérence des interventions.

AUTRES PARTENAIRES

Les problématiques de prédation concernent de nombreuses structures mobilisées selon les actions menées :

- ✓ L'administration : DDT, OFB ;
- ✓ La Fédération Départementale de Chasse et les lieutenants de Louvèterie ;
- ✓ Les représentants du monde agricole : Fédération Départementale des Eleveurs Ovins, les syndicats agricoles ;
- ✓ La MSA et autres OPA ;
- ✓ Les collectivités territoriales.

BUDGET CONSACRE A L'ACTION

Dépenses prévisionnelles de la Chambre d'Agriculture		Financement
Frais générés par la réalisation de l'action	19 186 €	Département de la Creuse : 15 000 € Chambre d'Agriculture : 4 186 €
TOTAL	19 186 €	19 186 €

INDICATEURS DE RESULTATS

Indicateurs de résultats	Objectifs 2026
Alerte PREDATION transmises aux éleveurs	Nombre d'alertes transmises Assurer l'information des éleveurs dans tous les cas transmis au référent
Contact avec les éleveurs touchés par la prédation	Nombre de contacts avec éventuellement visites selon les souhaits de l'éleveur Contact avec 85 % des éleveurs
Accompagnement des éleveurs sur les moyens de protection	Articles de presse / Newsletter Nombre d'éleveurs accompagnés dans la constitution du dossier « Aide à la protection dans le cadre de la prédation – plan Loup »
Information des éleveurs	Nombre de publications et participation à des réunions 1 publication / an spécifique 1 réunion annuelle avec les éleveurs

MODALITES DE VERSEMENT DE L'AIDE DU DEPARTEMENT

L'aide du Département sera versée en une seule fois après accomplissement de la mission sur la base d'un décompte des interventions établi par le Président de la Chambre d'Agriculture, précisant les secteurs géographiques concernés et le détail des accompagnements et communications réalisées.

**ACTION 2 – 3 : Participation à l'étude du Département sur
d'une zone humide sur une portion de cours d'eau**

Accompagner la cellule ASTER du Conseil départemental de la Creuse dans la réalisation de la mise à jour de l'étude expérimentale en 2025-2026.

CONTEXTE

Le Conseil Départemental a engagé en 2022 une démarche prospective à partir d'un stage de MASTER2 sur les leviers possibles d'amélioration des débits d'étiages des rivières Creusoises.

Les zones humides qui sont présentes sur le département ressortent comme levier possible notamment à partir d'éléments chiffrés de soutien d'étiage issu de la littérature nationale mais il n'existe pas de données chiffrées locales.

Dans l'objectif de disposer d'une meilleure connaissance des effets potentiels des zones humides en période d'étiage sur le département, un site expérimental a été retenu pour faire l'objet de mesures et ainsi permettre de disposer de données locales. Ce travail devrait améliorer les connaissances sur les relations potentielles entre les écoulements souterrains des zones humides et la rivière en période d'étiage.

Une première étude a été produite en 2022 par la cellule ASTER23 sur le ruisseau de Balaine (affluent de la Gartempe) situé sur la commune de St Vaury. Cette étude a fait l'objet d'une mise à jour en 2024 à partir d'une nouvelle campagne de mesures de débits pour étoffer les résultats de 2022. L'année 2024 a été retenue car elle a eu la particularité d'être une année dite « humide » ce qui modifiait le contexte d'étude de 2022 qui était une année particulièrement sèche. Une réunion de présentation s'est tenue à la chambre d'agriculture, le 5 mai 2025, dans le but de présenter l'ensemble des résultats et d'échanger techniquement sur leur interprétation. Si les résultats n'ont pas été remis en cause, il a cependant été décidé pour rendre plus robuste cette étude avec la réalisation de nouvelles mesures de débits à l'aide du courantomètre et la caractérisation de la zone à dominante humide traversée par le cours d'eau d'étude.

OBJECTIF

La chambre d'agriculture accompagnera la cellule ASTER lors de la campagne de mesures de débits et apportera ses compétences pour la caractérisation de la zone à dominante humide traversée (15 ha). Cet appui permettra, à partir d'une campagne de terrain et de la caractérisation des résultats, d'identifier plus précisément la surface de la zone humide dite « à dominante humide » et d'obtenir ses caractéristiques notamment sur ses fonctions hydrologiques (en particulier en période de basses eaux).

REALISATION

Accompagnement de la cellule ASTER lors d'une tournée de mesure de débits. Deux stations font l'objet de mesures (une en amont et une en aval) qui sont distantes de 1,34 km.

Identification et caractérisation par l'équipe de la Chambre d'agriculture de la zone humide (ZH) avec sa réserve en eau utile, sa capacité de stockage et toute suggestion nécessaire à la caractérisation de ses fonctions notamment hydrologiques en période d'étiage. La visite de terrain qui sera programmée par la CA23 sera réalisée avec la cellule ASTER.

Une analyse des résultats sera réalisée par la Chambre d'agriculture afin de caractériser la zone humide et ainsi permettre de compléter cartographiquement et de manière chiffrée l'étude expérimentale sur ce volet.

Une phase d'échange technique sur les résultats obtenus (débits – caractérisation de la ZH) sera organisée entre les services de la Chambre d'agriculture et la cellule ASTER pour permettre une interprétation des résultats.

LES PARTENAIRES

Conseil Départemental – cellule ASTER23 de la Direction des Ressources Naturelles et des Transitions du Conseil départemental.

BUDGET CONSACRE A L'ACTION

Dépenses prévisionnelles de la Chambre d'Agriculture		Financement
Frais générés par la réalisation de l'action	3 837 €	Département de la Creuse : 2 000 € Chambre d'Agriculture : 1 837 €
TOTAL	3 837 €	3 837 €

INDICATEURS DE RESULTATS

Indicateurs de résultats	Objectifs
Campagne de mesure de débits	1 tournée sur le terrain
Identification et caractérisation de la zone humide à partir de la zone à dominante humide	1 visite de terrain suivi de la livraison des résultats et des données chiffrées et cartographiées
Réunion de travail d'interprétation des résultats entre la cellule ASTER et la CA23	1 réunion

MODALITES DE VERSEMENT DE L'AIDE DU DEPARTEMENT

L'aide du Département sera versée en une seule fois après accomplissement de la mission sur la base du rendu des livrables attendu et du décompte des interventions établi par le Président de la Chambre d'Agriculture, précisant les secteurs géographiques concernés et le détail de l'accompagnement réalisé.

AXE 3 : Développement et renouvellement des activités économiques et renforcement de la souveraineté alimentaires

ACTION 3 - 1 : Suivi sanitaire des producteurs fermiers.

CONTEXTE

Depuis longtemps, la Chambre d'agriculture et son réseau Bienvenue à la Ferme ont œuvré pour le développement des productions fermières, de la vente directe, et de la consommation de produits locaux. Ainsi elle a développé avec ses partenaires des actions pour permettre aux agriculteurs de commercialiser sur leur ferme, sur des marchés de producteurs de pays, sur des salons de producteurs, dans des drives fermiers, et dernièrement par l'intermédiaire de casiers connectés

Depuis deux ans, L'agence d'Attractivité et d'Aménagement et les Chambres consulaires ont mis en place des actions qui ont permis de développer significativement la consommation de produits locaux dans la restauration hors domicile, dans la Restauration collective (cantines, restaurant scolaires, EHPA, hôpitaux, etc..) et dans la restauration privée.

Actuellement, la Creuse compte plus de 300 producteurs fermiers, toutes productions confondues.

Dans le contexte actuel, où l'on observe de plus en plus de retraits de produits alimentaires pour des raisons sanitaires, les consommateurs veulent être sûrs que les aliments achetés ne présentent aucun risques.

La Chambre d'Agriculture qui a toujours affiché sa volonté d'assurer l'interface entre les producteurs et les acheteurs de produits fermiers, souhaite s'investir pour garantir une qualité irréprochable pour tous les produits creusois.

OBJECTIF

L'objet de cette convention est d'améliorer la connaissance et le suivi des élevages « producteurs fermiers », que ce soit sur le lait, les produits laitiers ou carnés.

Cela, il est indispensable d'identifier le plus précisément possible les producteurs et leurs productions, de les accompagner dans la connaissance de leurs obligations réglementaires, au travers des formations ou de l'information, de s'assurer qu'ils effectuent les réglementaires et de les accompagner dans la correction des dysfonctionnements révélés par les résultats d'analyses.

REALISATION

Identification des producteurs et de leur production

Il existe plusieurs canaux d'information possibles : déclaration auprès de la DDETSPP, formation Chambre d'agriculture, retour d'autocontrôles fermiers auprès du GDS Creuse. Les données collectées, que ce soit producteur ou évolution de la production seront regroupées dans un tableau partagés entre les 3 structures avec mise à jour en temps réel (une convention garantira la confidentialité des informations).

Accompagnement dans la connaissance de leurs obligations réglementaires, au travers des formations ou de l'information

L'objectif est de mettre au point un courrier rappelant aux éleveurs leurs obligations réglementaires et les aides financières dont ils peuvent éventuellement disposer et les inciter à se rapprocher des services de la Chambre d'agriculture.

Ainsi, une fois par an, un courrier sera adressé à tous les producteurs pour les informer sur la réglementation en vigueur et sur leurs obligations.

En concertation avec la DDETSPP et le laboratoire d'analyses vétérinaires, il s'assure que les analyses effectuées correspondent aux attentes réglementaires et que les résultats sont conformes. Si ce n'est pas le cas, le GDS Creuse adresse à l'éleveur un courrier pour

Accompagnement des éleveurs dans la correction des dysfonctionnements révélés par les résultats d'analyses

Le GDS Creuse assure le tiers-payant des autocontrôles fermiers réalisés au laboratoire d'analyses vétérinaires de la Creuse, pour ses adhérents. Dans le cadre d'une convention avec GDS Creuse, le Conseil départemental le prend en charge à hauteur de 50 %.

En concertation avec la DDETSPP et le laboratoire d'analyses vétérinaires, il s'assure que les analyses effectuées correspondent aux attentes réglementaires et que les résultats sont conformes. Si ce n'est pas le cas, le GDS Creuse adressera à l'éleveur un courrier pour l'informer des anomalies observées et lui proposer les contacts qui seront en mesure de l'accompagner pour mettre en œuvre des mesures correctives.

Sur retour de l'éleveur, le GDS Creuse prendra contact avec la DDETSPP puis avec les services de la Chambre d'agriculture pour voir quelles mesures d'accompagnement elle peut lui proposer (simple visite, audit plus global...).

En l'absence de retour du producteur, la Chambre d'Agriculture prendra directement contact avec lui par téléphone pour lui confirmer la nécessité de travailler à la mise en place d'un plan d'amélioration et lui proposer un accompagnement spécifique.

AUTRES PARTENAIRES

Le GDS Creuse, la DDETSPP de la Creuse, Le laboratoire d'analyses vétérinaires de la Creuse, L'Association Bienvenue à la Ferme et Marchés de Producteurs de Pays, L'Agence d'Attractivité et d'Aménagement de la Creuse et le Conseil Départemental

BUDGET CONSACRE A L'ACTION

Dépenses prévisionnelles de la Chambre d'Agriculture		Financement
Frais générés par la réalisation de l'action	15 349 €	Département de la Creuse : 12 000 € Chambre d'Agriculture : 3 349 €
TOTAL	15 349 €	15 349 €

INDICATEURS DE RESULTATS

Indicateurs de résultats	Objectifs 2026
Base de données producteurs et productions.	1 base de données partagée entre la Chambre d'agriculture, le GDS Creuse et la DDETSPP
Information annuelle de tous les producteurs fermiers sur la réglementation et leurs obligations.	Envoi d'un courrier à tous les producteurs fermiers concernés
Accompagnement des producteurs pour la mise en place d'un plan d'action et de mesures correctives.	Accompagnement technique et administratif de 25 producteurs

MODALITES DE VERSEMENT DE L'AIDE DU DEPARTEMENT

L'aide du Département sera versée en une seule fois après accomplissement de la mission sur la base d'un décompte des interventions établi par le Président de la Chambre d'Agriculture, précisant les secteurs géographiques concernés et le détail des accompagnements et communications réalisées.

ACTION 3-2 : Valoriser les circuits courts et la production

Contexte

La valorisation des productions locales constitue un levier majeur pour améliorer le revenu des agriculteurs, répondre à la demande en produits de proximité et renforcer l'ancrage local de l'alimentation.

En Creuse, l'agriculture présente une diversité de productions et un potentiel de développement des circuits courts, tant en vente directe que via la restauration collective et la restauration privée.

La demande en produits locaux progresse, en particulier dans la restauration hors domicile (cantines, établissements médico-sociaux, restauration commerciale), mais nécessite une structuration plus fine de l'offre, de la logistique et de la mise en relation entre producteurs et acheteurs.

Cette dynamique s'inscrit dans la mise en œuvre du Projet Alimentaire Territorial (PAT) « Mangeons Creuse », porté par le Conseil départemental et ses partenaires, qui vise à développer une alimentation locale, accessible et structurée à l'échelle du territoire.

Dans ce cadre, l'enjeu n'est plus de susciter l'intérêt pour les produits locaux, mais d'accompagner concrètement les producteurs pour accéder à de nouveaux débouchés et adapter leur offre aux attentes des différents marchés.

Objectif

L'action vise à structurer et développer les débouchés des productions locales, en agissant simultanément sur l'offre, la demande et la mise en relation.

Elle poursuit notamment les objectifs suivants :

- améliorer le revenu des exploitations en sécurisant et en diversifiant leurs débouchés ;
- faciliter l'accès des producteurs aux marchés locaux (vente directe, restauration collective et privée) ;
- accompagner l'adaptation de l'offre aux attentes des acheteurs (volumes, régularité, conditionnement, exigences sanitaires) ;
- renforcer la visibilité des productions creusoises auprès du grand public et des professionnels ;
- contribuer aux objectifs du PAT en matière d'approvisionnement local et de structuration des filières.

Les circuits courts constituent à ce titre un levier concret de développement économique, d'emploi local et d'autonomie alimentaire.

Réalisations

1. Structuration des débouchés et mise en relation

La Chambre d'Agriculture poursuivra et renforcera les actions de mise en relation entre producteurs locaux et acheteurs, en particulier dans le domaine de la restauration hors domicile.

À ce titre :

- organisation de rencontres entre producteurs et acheteurs (restauration collective, restauration commerciale, distributeurs locaux) ;
- accompagnement des producteurs dans la compréhension des attentes des acheteurs (volumes, logistique, traçabilité, réglementation) ;

- appui à la structuration des approvisionnements locaux et

2. Appui aux événements de valorisation des produits locaux

La Chambre d'Agriculture participera à l'organisation et à la préparation d'événements de valorisation des productions locales, notamment le **festival « La Creuse à croquer »** prévu en mai 2027 au lycée agricole d'Ahun.

Dans ce cadre, dès 2026 :

- identification et mobilisation des producteurs, artisans, transformateurs et food-trucks ;
- gestion des inscriptions et accompagnement des participants ;
- organisation de l'implantation des exposants et appui logistique ;
- valorisation de l'offre locale auprès du grand public et des partenaires.

3. Étude sur l'approvisionnement en restauration hors domicile

Une étude sera conduite sur la territorialisation de l'approvisionnement en restauration hors domicile en milieu rural.

Cette étude visera à :

- analyser les besoins des structures (volumes, types de produits, contraintes réglementaires) ;
- identifier les freins au développement de l'approvisionnement local (logistique, commande publique, organisation des producteurs) ;
- proposer des pistes opérationnelles d'amélioration à court et moyen terme ;
- alimenter les travaux du PAT et les stratégies d'approvisionnement local portées par le Département.

4. Contribution au Projet Alimentaire Territorial (PAT)

L'action s'articule avec le **PAT « Mangeons Creuse »**, auquel la Chambre d'Agriculture contribue activement.

À ce titre :

- participation aux instances de pilotage et aux groupes de travail du PAT ;
 - mobilisation du réseau agricole pour accompagner les objectifs du PAT ;
 - appui opérationnel à la mise en œuvre des actions en faveur de l'alimentation locale.
-
- La Chambre d'agriculture participera activement au prochain festival des saveurs locales « La Creuse à croquer » qui aura lieu en mai 2027 au lycée agricole d'Ahun. Au cours de l'année 2026, elle assurera le recrutement des producteurs, artisans, transformateurs et Food-truck. Concrètement, elle gèrera les inscriptions et installations le jour de l'évènement.
 - Cette année elle poursuivra son travail de mise en relation entre les producteurs locaux et les responsables de la Restauration Hors Domicile. Nous conduirons ainsi une étude intitulée « **Territorialiser l'approvisionnement en restauration hors domicile rurale : équilibre entre ambition territoriale et cadre juridique** ». L'intérêt de cette approche est de montrer les tensions entre les ambitions territoriales de la relocalisation de l'alimentation et les contraintes juridiques, telles que la commande publique par exemple.

Coordinateur

Chambre d'agriculture – Conseil départemental de la Creuse
d'Attractivité et d'Aménagement

Autres Partenaires

Chambre des Métiers et de l'Artisanat, Chambre de Commerce et d'Industrie - réseau
Bienvenue à la Ferme – organisations professionnelles agricoles et notamment ceux
représentant les Jeunes agriculteurs, acteurs de la restauration hors domicile.

Budget consacré à l'action -

Dépenses prévisionnelles de la Chambre d'Agriculture		Financement
Frais générés par la réalisation de l'action	11 512 €	Département de la Creuse : 3 000 € Chambre d'Agriculture : 8 512 €
TOTAL	11 512 €	11 512 €

Indicateurs de résultat

Indicateurs de résultat	Objectifs
- Préparation de l'évènement « La Creuse à Croquer » - Communication et recrutement des producteurs et artisans - Organisation de l'espace exposition - Accompagnement des exposants	Un minimum de 100 producteurs participants
- Etude « Territorialiser l'approvisionnement en restauration hors domicile rurale » - Synthèse de l'étude et pistes de travail - Nombre d'articles de presse	1 étude 1 article de presse

Modalités de versement de l'aide du Département

L'aide du Département sera versée en une seule fois après accomplissement de la mission sur la base d'un décompte des interventions établi par le Président de la Chambre d'agriculture, mentionnant les exploitations concernées, la nature des prestations réalisées.

ACTION 3 – 3 : Promouvoir le métier d'agriculteur auprès**CONTEXTE**

Le métier d'agriculteur souffre encore, auprès du grand public, dont nos jeunes, d'une image parfois éloignée des réalités actuelles : innovation, diversification des parcours, technicité des pratiques, rôle essentiel dans l'économie locale et l'aménagement des territoires.

Dans un contexte de renouvellement des générations et de tension sur l'installation agricole, il apparaît indispensable de moderniser la perception de ces métiers, de valoriser les femmes et les hommes qui les exercent et de donner envie aux jeunes générations de s'y projeter.

La Chambre d'Agriculture et le Département de la Creuse, à travers les démarches J'aime mon Agri et L'Esprit Creuse, souhaitent conduire des actions conjointes de promotion du métier d'agriculteur, en s'appuyant sur des formats actuels, accessibles et largement diffusables.

OBJECTIF

L'objectif de cette action est de :

- Valoriser les agriculteurs creusois et la diversité de leurs métiers
- Moderniser l'image de l'agriculture auprès du grand public et des jeunes
- Sensibiliser les collégiens et lycéens aux réalités et opportunités des métiers agricoles
- Développer des actions de communication communes et complémentaires entre « J'aime mon Agri » et « L'Esprit Creuse ».

REALISATION

- Production et diffusion de contenus, valorisant les parcours d'agriculteurs creusois
Diffusion en crosspost de vidéos déjà réalisées par la Chambre d'Agriculture et réalisation de vidéos complémentaires au format court, destinées aux réseaux sociaux

- Actions de sensibilisation auprès des jeunes

Construction, sur l'année scolaire 2026-2027, en partenariat avec l'Education Nationale et le Département de la Creuse dans le cadre du Département Éducatif Rural, d'un temps d'échanges avec des collégiens et lycéens pour présenter la réalité des métiers agricoles, les parcours possibles et les perspectives professionnelles

- Présence commune sur des événements

Participation conjointe à des événements de promotion, comme l'accueil des équipes attractivités du Département sur les marchés de producteurs.

Représentation commune sur les événements où la Chambre ou le Département sont présents pour augmenter notre portée

Réalisation d'une action de communication L'Esprit Creuse x J'aime mon Agri auprès du réseau Bienvenue à la Ferme.

- Goodies communs

Réalisation et diffusion d'objets promotionnels co-brandés L'Esprit Creuse x J'aime mon Agri, destinés aux événements grand public.

COORDINATEUR

Chambre d'Agriculture de la Creuse – Conseil départemental de la Creuse

PARTENAIRES

Établissements scolaires (collèges et lycées), réseau Bienvenue à la Ferme, collectivités locales, organisateurs d'événements.

Dépenses prévisionnelles de la Chambre d'Agriculture		Financement
Frais générés par la réalisation de l'action	15 349 €	Département de la Creuse : 7 000€ Chambre d'Agriculture : 8 349 €
TOTAL	11 349 €	11 349 €

INDICATEURS DE RESULTATS

- Nombre de vidéos produites et diffusées
- Nombre de vues et partages des contenus numériques
- Nombre d'actions menées auprès des établissements scolaires
- Nombre d'événements réalisés en présence conjointe

MODALITÉS DE VERSEMENT DE L'AIDE DU DÉPARTEMENT

L'aide du Département sera versée en une seule fois après accomplissement de la mission, sur la base d'un bilan qualitatif et quantitatif des actions réalisées, établi par le Président de la Chambre d'Agriculture.

ACTION 3 – 4 : Mise en œuvre d'une politique accueil conjointe

CONTEXTE

Le Département de la Creuse mène, à travers la démarche L'Esprit Creuse et son guichet unique, une politique volontariste d'attractivité résidentielle.

La Chambre d'Agriculture, de son côté, accompagne l'installation et le développement des exploitations agricoles, et constitue un acteur central de l'accueil de nouveaux porteurs de projets agricoles.

Afin de renforcer l'efficacité des démarches existantes, il est proposé de structurer une politique d'accueil et d'attractivité conjointe, spécifiquement orientée vers les projets agricoles et ruraux, reposant sur une meilleure coordination des équipes, la mutualisation des outils et la conduite d'actions communes.

OBJECTIF

L'objectif de cette action est de :

- Renforcer l'attractivité agricole de la Creuse
- Améliorer la coordination entre les équipes de la Chambre d'Agriculture et du Département
- Proposer des parcours d'accueil lisible et structuré pour les porteurs de projets agricoles
- Développer des actions communes de promotion et de prospection

REALISATION

- Meilleure coordination des équipes

Articulation renforcée entre les équipes du guichet unique attractivité du Département et celles de la Chambre d'Agriculture pour fluidifier l'accueil et l'accompagnement des porteurs de projets.

- Développement d'une page dédiée à l'agriculture sur le site L'Esprit Creuse

Apport de contenus par la Chambre d'Agriculture (installation, transmission, typologies d'exploitations, témoignages) en vue d'une mise à jour du site en 2027.

Promotion des parcours d'accompagnement offerts aux futurs exploitants.

- Présence conjointe sur des événements

Participation commune à des salons, forums ou événements de promotion pour présenter la démarche d'accueil et d'attractivité.

- Mise à jour du guide « Bienvenue en campagne creusoise » :

Lancement d'un groupe de travail pour l'actualisation du guide créé en période post-covid.

- Organisation de week-ends immersifs

Identification de prospects et de sites témoins (exploitations agricoles)

Préparation de week-ends immersifs à destination de porteurs de projets ou d'étudiants en fin de cursus agricole ou para-agricole pour une réalisation en 2027.

COORDINATEUR

Chambre d'Agriculture de la Creuse – Conseil départemental de la Creuse

AUTRES PARTENAIRES

Agence d'Attractivité et d'Aménagement de la Creuse, collectivités locales, exploitants agricoles volontaires, établissements de formation agricole.

BUDGET CONSACRE A L'ACTION

Dépenses prévisionnelles de la Chambre d'Agriculture		Financement
Frais générés par la réalisation de l'action	11 512 €	Département de la Creuse : 5 000 € Chambre d'Agriculture : 6 512 €
TOTAL	11 512 €	11 512 €

INDICATEURS DE RESULTATS

- Nombre de porteurs de projets accompagnés conjointement
- Mise en ligne et fréquentation de la page agricole sur le site L'Esprit Creuse
- Nombre d'événements d'attractivité réalisés en commun

MODALITÉS DE VERSEMENT DE L'AIDE DU DÉPARTEMENT

L'aide du Département sera versée en une seule fois après réalisation des actions prévues, sur présentation d'un bilan des actions menées et des livrables produits.